

Le 17 janvier 2014

Charte Club radio « Millet-une-ondes » Les règles à respecter

Les principes :

Le principe qui prévaut est le respect de la loi française.

Une utilisation de la liberté d'expression consciente, responsable et maîtrisée ;

Le chef d'établissement est le directeur de la publication, mais le vice-président du CVL peut en exercer la responsabilité par délégation

En quelques points :

► Nous devons respecter le principe de laïcité, et observer une neutralité syndicale, politique et religieuse.

► Notre radio lycéenne ne saurait tolérer des propos racistes, antisémites, sexistes, homophobes. L'incitation à la haine raciale et à la discrimination est prohibée sur nos ondes et sur notre page facebook.

► Nous nous engageons à ne pas diffamer, insulter ou calomnier.

► Il s'agit pour nous de favoriser la liberté d'expression dans un esprit de responsabilité